

Séance ordinaire
Tenue le 19 août 2024
à 19 h 30 à l'édifice municipal

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Mesdames les conseillères	Caroline Chayer
	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Claude Paquet

Est absent à a séance: Jean Simard

Est également présente :

Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024
- 3 Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1** Adoption de la liste des dépenses du 1er juillet 2024 au 31 juillet 2024 au montant de 86 299.80\$
- 4 Lecture de la correspondance**
- 4.1** Demande de soutien Pétition et résolution demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative à l'utilisation du facteur comparatif
- 4.2** Demande d'agrandissement du stationnement au débarcadère du Lac-des-Cèdres
- 4.3** Réception d'une subvention de 10k\$ et de 15k\$ dans les volets PPA-CE et PPA-ES pour le reprofilage de fossés
- 5 Administration**
- 5.1** Autorisation de signer le renouvellement du contrat d'assurance collective
- 5.2** Permis de bois de chauffage aux détenteurs de bail en TPI
- 5.3** Suivi budgétaire au 30 juin 2024-Faits saillants
- 5.4** Adjudication d'un contrat au montant de 29 445 \$ à l'entreprise J.M Transport, pour la démolition d'un immeuble
- 6 Travaux publics**
- 6.1** Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC du Fjord dans le programme de traverse de cours d'eau pour le remplacement d'un pont par un ponceau sur le chemin Gilbert
- 6.2** Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC du Fjord dans le programme de traverse de cours d'eau pour le remplacement d'un ponceau (projet #2) sur le chemin Gilbert
- 6.3** Adjudication d'un contrat au montant de 1600\$, plus les taxes applicable, à l'entreprise Foresco Holding, pour l'installation d'ouvrage de drainage sur le chemin Gilbert, à la suite des avis de non-conformité émis par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts.
- 7 Hygiène du milieu**
- 7.1** Dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable
- 8 Urbanisme**
- 8.1** Adoption du règlement # 225-2024 modifiant 185-2017_Lotissement
- 8.2** Adoption du règlement # 226-2024 modifiant 186-2017_Construction
- 8.3** Adoption du règlement # 237-2024 modifiant 188-2017_Dérogation mineure
- 8.4** Adoption du règlement #229-2024-PPCMOI
- 8.5** Adoption d'un second projet de règlement # 224-2024 modifiant 287-2017_zonage
- 9 Sécurité publique**
- 9.1** Entente intermunicipale pour le service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1
- 9.2** Changement d'adresse du siège social de la RISIF
- 10 Loisirs culture et vie communautaire**
- 10.1** Demande d'aide financière dans le programme de soutien pour les journées de la culture de la MRC du Fjord-du-Saguenay
- 11 Rapport des comités et informations**
- 11.1** Aucun
- 12 Affaires diverses**
- 12.1** Aucun
- 13 Période de questions**
- 14 Levée de l'assemblée**

1 Vérification du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 145-08-2024

Ouverture de la séance à:

19:30

Il est proposé par:

Samuel Choquette

Appuyé par :

Claude Paquet

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

145-08-2024

- 2 Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024**
Résolution # 146-08-2024
 Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2024 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.
- 146-08-2024**
Il est proposé par: Janic Gagnon
Appuyé par : Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit accepté tel que présenté.
- 3 Lecture et adoption des comptes du mois**
- 3.1 Adoption de la liste des dépenses du 1er juillet 2024 au 31 juillet 2024 au montant de 86 299.80\$**
Résolution # 147-08-2024
Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :
- Considérant que**, conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;
- 147-08-2024**
Il est proposé par: Caroline Chayer
Appuyé par : Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil
Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal pour la période du 1er au 31 juillet 2024
 Pour un montant total de 86 299.80 \$
- 4 Lecture de la correspondance**
- 4.1 Demande de soutien Pétition et résolution demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative à l'utilisation du facteur comparatif**
 Ce point est reporté à une séance ultérieure
- 4.2 Demande d'agrandissement du stationnement au débarcadère du Lac-des-Cèdres**
 Une correspondance est adressée au conseil par un groupe de citoyens qui mentionne une problématique de manque d'espace au stationnement du Lac-des-Cèdres.
 Le conseil prend note de la demande et vérifiera la tenure du terrain et analysera la situation lors d'une rencontre subséquente.
- 4.3 Réception d'une subvention de 10k\$ et de 15k\$ dans les volets PPA-CE et PPA-ES pour le reprofilage de fossés**
 Des lettres annonçant des subventions de 10 000 \$ et 15 000 \$ dans le cadre des volets PPA-CE et PPA-ES du programme d'aide à la voirie locale ont été transmises au conseil.
 Ces sommes devront être utilisées pour des travaux de reprofilage de fossés et de rechargement granulaires sur les chemins municipaux, selon les modalités prévues au programme.
- 5 Administration**
- 5.1 Autorisation de signer le renouvellement du contrat d'assurance collective**
Résolution # 148-08-2024
Considérant que le contrat d'assurance collective des employés municipaux est échu depuis le 31 juillet 2024 et qu'il est pertinent de le renouveler;
Considérant que notre courtier a analysé et négocié les conditions de renouvellement;
Pour ces motifs
- 148-08-2024**
Il est proposé par: Samuel Choquette
Appuyé par: Grégoire Girard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
D'accepter le renouvellement du contrat d'assurance collective # 22P66 SSQ Groupe financier tel que négocié par notre courtier;
D'autoriser madame Nancy Girard, greffière-trésorière et directrice générale à signer les documents relatifs à ce contrat pour et au nom de la municipalité.
- 5.2 Permis de bois de chauffage aux détenteurs de bail en TPI**
Résolution # 149-08-2024
Considérant que des baux de villégiatures en TPI sont en vigueur sur le territoire de Ferland-et-Boilleau et que la MRC offre le service d'émission de permis de récolte de bois de chauffage aux détenteurs de baux,
- Pour ces motifs**
- 149-08-2024**
Il est proposé par: Janic Gagnon
Appuyé par: Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.
De permettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay de procéder à l'émission de permis de récolte de bois de chauffage, aux détenteurs de baux de villégiatures en TPI et aux détenteurs de permis d'intervention pour l'exploitation d'érablière, sur le territoire de Ferland-et-Boilleau pour la saison 2024-2025;
De refuser que la municipalité agisse comme point de service pour l'émission des dits permis.

5.3 Suivi budgétaire au 30 juin 2024-Faits saillants

Madame la directrice générale greffière-trésorière présente les faits saillants du suivi budgétaire au 30 juin 2024

Les revenus de taxes au 30 juin 2024 sont plus élevés de 1% que le budget

Les revenus de mutation et de permis ont atteint le montant prévu au budget pour l'année complète

Les revenus de camping sont conformes aux attentes

Le total des revenus (1 418 173.69 \$) représente 95 % du budget

Les dépenses d' administratives sont conformes aux prévisions à l'exception des frais de vérification qui excèdent le budget

Les dépenses en sécurité publique, transport, aménagement et loisirs sont conformes aux attentes

Les dépenses d'eau et égout, d'hygiène du milieu, santé et bien-être et le service de la dette à long terme, sont conformes aux attentes malgré qu'elles diffèrent de la cible en raison du fait qu'elles ne sont pas engagées linéairement sur l'exercice

Le total des dépenses (797 291.04 \$) est conforme aux attentes et il est réaliste de croire que nous atteindrons l'équilibre budgétaire.

5.4 Adjudication d'un contrat au montant de 29 445 \$ à l'entreprise J.M Transport, pour la démolition d'un immeuble

Résolution # 150-08-2024

Considérant le jugement de la Cour Supérieure # 150-17-004584-220 rendu par l'honorable Marie-Hélène Montminy le 10 mai 2024;

Considérant qu'à l'expiration du délai de 90 jours, les défendeurs sont en défaut de se conformer au jugement et que la municipalité est en droit d'agir;

Considérant les soumissions obtenues des entrepreneurs suivants: J. M. Transport au montant de 29 445.00 \$ plus les taxes applicables et Excavation Roger Cayer inc., au montant de 27 150 \$ plus les taxes applicables pour les travaux, pour les travaux de démolition et de nettoyage prévus au jugement;

Considérant que J.M. Transport est en mesure d'effectuer les travaux sans délai alors que Excavation Roger Cayer n'est pas disponible immédiatement;

Considérant la nécessité d'agir rapidement;

Pour ces motifs

150-08-2024

Il est proposé par:

Samuel Choquette

Appuyé par:

Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'accepter les services de l'entreprise J.M.Transport pour la somme de 29 445 \$ plus les taxes applicables, pour la démolition des bâtiments et la disposition des débris et de toute matière présente sur l'immeuble;

De procéder à la démolition des bâtiments et au nettoyage de l'immeuble sans délai.

6 Travaux publics

6.1 Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC du Fjord dans le programme de traverse de cours d'eau pour le remplacement d'un pont par un ponceau sur le chemin Gilbert

Résolution # 151-08-2024

Considérant que le pont, situé aux coordonnées 48° 12' 46.19'' N; -70° 49' 43.13'' O sur le chemin Gilbert doit être remplacé par un ponceau;

Considérant que le coût des travaux est de 48 399.24\$ et que le financement accordé par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts est de 43 685 .30 \$.

Pour ces motifs

151-08-2024

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par :

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

De déposer une demande de financement au montant de 4 713.94 \$ dans le programme de restauration des traverses de cours d'eau de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

De nommer madame Nancy Girard, directrice générale greffière-trésorière comme signataire des documents relatifs à cette demande.

6.2 Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC du Fjord dans le programme de traverse de cours d'eau pour le remplacement d'un ponceau (projet #2) sur le chemin Gilbert

Résolution # 152-08-2024

Considérant que le ponceau, situé aux coordonnées 48° 12' 44.93 N; -70° 48' 11.01'' O sur le chemin Gilbert doit être remplacé;

Considérant que le coût des travaux est de 40 420.19 \$ et que le financement accordé par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts est de 36 682.64 \$.

Pour ces motifs

152-08-2024

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par :

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

De déposer une demande de financement au montant de 3 737.56 \$ dans le programme de restauration des traverses de cours d'eau de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

De nommer madame Nancy Girard, directrice générale greffière-trésorière comme signataire des documents relatifs à cette demande.

6.3 **Adjudication d'un contrat au montant de 1600\$, plus les taxes applicable, à l'entreprise Foresco Holding, pour l'installation d'ouvrage de drainage sur le chemin Gilbert, à la suite des avis de non-conformité émis par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts.**

Résolution # 153-08-2024

Considérant qu'à la suite de la réalisation de travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Gilbert, le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts a procédé à l'émission d'avis de non-conformité;

Considérant que l'installation d'ouvrage de drainage est rendue nécessaire par ces avis;

Considérant l'offre de service de l'entreprise Foresco Holding, au montant de 1600\$ pour l'installation de drainage conforme au règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF);

Pour ces motifs

Il est proposé par: Grégoire Girard

Appuyé par : Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'accepter l'offre de service de Foresco Holding, au montant de 1600\$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux conformément au RADF, et ce dans les plus brefs délais.

153-08-2024

7 Hygiène du milieu

7.1 Dépôt du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable

Le conseil prend note du rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable, déposé par madame la greffière-trésorière. Le rapport a été préalablement approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation et s'inscrit dans le cadre de la stratégie municipale d'économie d'eau potable.

8 Urbanisme

8.1 Adoption du règlement # 225-2024 modifiant 185-2017_Lotissement

Résolution # 154-08-2024

Règlement numéro 225-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 185-2017 et ses amendements en vigueur.

Objets :

Le présent règlement a pour objet d'apporter des modifications diverses au règlement de lotissement pour préciser l'application par un fonctionnaire désigné et pour amender diverses dispositions, dont celles portant sur la tarification.

PRÉAMBULE

Attendu que la municipalité de Ferland-et-Boilleau est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu qu'un règlement sur les permis et certificats (185-2017) et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de lotissement au regard des objets de ce règlement ;

Attendu que les feuillets de la grille des spécifications sont modifiés pour y inclure des informations diverses, notamment reliées aux dimensions des terrains.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à la séance de ce conseil tenue le 3 juin 2024.

Pour ces motifs

Il est proposé par: Grégoire Girard

Appuyé par : Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 225-2024- modifiant 185-2017_Lotissement, lequel est présenté en annexe.

Que le règlement 225-2024-modifiant 185-2017_Lotissement, entrera en vigueur selon la Loi

154-08-2024

8.2 Adoption du règlement # 226-2024 modifiant 186-2017_Construction

Résolution # 155-08-2024

Règlement numéro 226-2024 modifiant le règlement de construction numéro 186-2017 et ses amendements en vigueur.

Objets :

Le présent règlement a pour objet d'apporter des modifications diverses au règlement de construction pour préciser l'application par un fonctionnaire désigné et pour amender certaines dispositions, notamment en lien avec l'utilisation de véhicules ou équipements désaffectés.

PRÉAMBULE

Attendu que la municipalité de Ferland-et-Boilleau est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu qu'un règlement de construction (186-2017) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de construction au regard des objets de ce règlement ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à la séance de ce conseil tenue le 3 juin 2024.

Pour ces motifs

Il est proposé par: Janic Gagnon

Appuyé par: Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 226-2024- modifiant 186-2017_Construction, lequel est présenté en annexe.

Que le règlement 226-2024-modifiant 186-2017_Construction, entrera en vigueur selon la Loi

155-08-2024

8.3 Adoption du règlement # 237-2024 modifiant 188-2017_Dérogation mineure

Résolution # 156-08-2024

Règlement numéro 237-2024 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 188-2017 et ses amendements en vigueur.

Objets :

Le présent règlement a pour objet d'apporter des modifications diverses au règlement sur les dérogations mineures pour préciser l'application par un fonctionnaire désigné et pour amender certaines dispositions.

PRÉAMBULE

Attendu que la municipalité de Ferland-et-Boilleau est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu qu'un règlement sur les dérogations mineures (188-2017) et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement sur les dérogations mineures au regard des objets de ce règlement ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à la séance de ce conseil tenue le 2 juillet 2024.

Pour ces motifs

156-08-2024

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par:

Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 237-2024- modifiant 188-2017_Dérogation mineure, lequel est présenté en annexe.

Que le règlement 237-2024-modifiant 188-2017_Dérogation mineure, entrera en vigueur selon la Loi

8.4 Adoption du règlement #229-2024-PPCMOI

Résolution # 157-08-2024

Règlement #229-2024_PPCMOI relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation
OBJET

Prévoir des règles permettant de soutenir des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble en conformité des objectifs du plan d'urbanisme et dans la perspective d'une plus grande souplesse réglementaire.

PRÉAMBULE

Attendu qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), le conseil municipal a adopté un plan d'urbanisme sous le règlement 170-2015;

Attendu que des règlements de zonage sous le numéro 184-2017, de lotissement sous le numéro 185-2017, de construction sous le numéro 186-2017, sur les permis et certificats sous le numéro 187-2017, sur les dérogations mineures sous le numéro 188-2017, sur les plans d'aménagement d'ensemble sous le numéro 189-2017 ont été adoptés par le Conseil;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (229-2024);

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté à la séance de ce conseil tenue le 3 juin 2024.

Pour ces motifs

157-08-2024

Il est proposé par:

Grégoire Girard

Appuyé par:

Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que le conseil adopte le présent règlement portant le numéro 229-2024_PPCMOI, lequel est présenté en annexe.

Que le règlement 229-2024_PPCMOI entrera en vigueur selon la Loi

8.5 Adoption d'un second projet de règlement # 224-2024 modifiant 287-2017_zonage

Résolution # 158-08-2024

Règlement numéro 224-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 184-2017 et ses amendements en vigueur.

Objets :

Le présent règlement a pour objet d'apporter des modifications diverses au règlement de zonage notamment pour tenir compte de la modification de lois et règlements en vigueur provenant du Gouvernement du Québec, dont le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, la Loi sur les établissements touristiques, de même que le règlement sur les piscines. Des modifications sont aussi apportées à la grille des spécifications pour en compléter l'information, le règlement 203-2019 est aussi abrogé.

Second projet de règlement sous le numéro 224-2024

PRÉAMBULE

Attendu que la municipalité de Ferland-et-Boilleau est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu qu'un règlement de zonage (184-2017) et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

Attendu que le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets de ce règlement ;

Attendu que les feuillets de la grille des spécifications sont modifiés pour y inclure des informations diverses, notamment reliées aux marges prescrites et à la densité.

Pour ces motifs

158-08-2024

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par:

Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 224-2024, lequel est présenté en annexe

9 Sécurité publique

9.1 Entente intermunicipale pour le service centralisé de réponse aux appels d'urgence 9-1-1

Résolution # 159-08-2024

Considérant qu'une entente pour le dépôt d'un appel d'offres commun pour un service de centrale d'appels d'urgence 9-1-1 a été signée entre toutes les municipalités locales et la MRC du Fjord-du-Saguenay en avril 2018 ;

Considérant que cette entente a permis à la MRC d'octroyer un contrat, pour donner suite à un appel d'offres, à la Ville d'Alma, pour un service d'appels d'urgence 9-1-1 ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans, incluant une période de renouvellement de 2 ans ;

Considérant que le contrat de service avec la Ville d'Alma est venu à échéance en avril 2023 ;

Considérant qu'il serait opportun d'octroyer un contrat de gré à gré à la Ville d'Alma afin de poursuivre le service d'appels d'urgence 9-1-1, ainsi qu'un service d'appels d'urgence secondaire pour une durée de 5 ans ;

Considérant que le centre d'appels 911 de la Ville d'Alma est certifié par le ministère de la Sécurité publique ;

Considérant que le service se paie de façon autonome via les redevances perçues aux télécommunicateurs par l'agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Considérant le projet d'entente intermunicipale proposé ;

Pour ces motifs

159-08-2024

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par :

Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'autoriser madame Nancy Girard, directrice générale à signer l'entente intermunicipale de délégation pour la conclusion d'une entente de services pour un centre d'appels d'urgence 9-1-1.

9.2 Changement d'adresse du siège social de la RISIF

Résolution # 160-08-2024

Approbation et autorisation de signature d'un addenda à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie (changement de lieu du siège social)

Considérant que les municipalités de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Saint-Félix d'Otis, Rivière-Éternité et Ferland-et-Boilleau, ont convenu, le 4 avril 2017, d'une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, ci-après appelée l'« Entente » et de la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF), ci-après appelée la « Régie »;

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau a autorisé la signature de l'Entente par la résolution # 72-04-2017 adoptée par son conseil municipal, le 3 avril 2017

Considérant que l'Entente et la création de la Régie ont été approuvées par la ministre des Affaires municipales, le 7 avril 2017, et aux termes d'un décret publié à la Gazette officielle du Québec, le 29 avril 2017;

Considérant que la Régie désire apporter une modification à son entente en modifiant le lieu de son siège social;

Considérant que les parties se sont entendues entre elles afin que le lieu du siège social soit à Saint-Félix d'Otis;

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'Entente en conséquence, plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de la Régie;

Pour ces motifs,

160-08-2024

Il est proposé par:

Claude Paquet

Appuyé par:

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'approuver les conditions et modalités prévues à l'Addenda no 1 concernant le changement de siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF), plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de ladite Régie qui sera situé sur le territoire de la municipalité de Municipalité de Saint-Félix-d'Otis;

Que le maire, Hervé Simard et la directrice générale et greffière-trésorière, Nancy Girard, soient autorisés à signer ledit Addenda pour et au nom de la municipalité de Ferland-et-Boilleau.

Que la direction générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord (RISIF) soit autorisée à transmettre cette entente au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19 et du Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1.

10 Loisirs culture et vie communautaire

10.1 Demande d'aide financière dans le programme de soutien pour les journées de la culture de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Résolution # 161-08-2024

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau désire organiser des activités pour la Journée de la culture 2024 et stimuler la participation des familles en suscitant l'intérêt pour le volet culturel et artistique.

Considérant que la MRC offre un programme de soutien pour les journées de la culture sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Considérant que le projet consiste à faire vivre aux enfants une expérience en sculpture de paille et de foin, que le coût de l'activité est de 6141.92\$ et que la mise de fonds municipale est de 613.92\$

Pour ces motifs,

161-08-2024

Il est proposé par:

Caroline Chayer

Appuyé par:

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

D'autoriser madame Annick Simard, agente de développement de la municipalité à produire une demande de financement au montant de 5 528.00 \$, dans le programme de soutien pour les journées de la culture, afin d'obtenir l'aide financière qui nous permettra de soutenir notre activité.

De nommer madame Nancy Girard, directrice générale, greffière-trésorière comme signataire de l'entente de financement

11 Rapport des comités et informations

11.1 Aucun

12 Affaires diverses

12.1 Aucun

13 Période de questions

14 Levée de l'assemblée

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

20:05

162-08-2024

Il est proposé par:

Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, greffière-trésorière et directrice générale